JUDO LONGUEUIL

Non à l’obligation de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Longueuil

Position du **Club de Judo Longueuil** *sur l’implantation obligatoire de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents*

Longueuil, 29 octobre 2026

1. Introduction

Établi en 1983 et ayant accueilli des centaines de personnes à travers son histoire, le Club de Judo Longueuil (ci-après le « Club ») est un organisme à but non lucratif reconnu de la Ville de Longueuil, administré et animé par des bénévoles, dont la mission est de rendre le judo et les arts martiaux accessibles au plus grand nombre. Les valeurs d'équité, d'accessibilité et d'accueil sont au cœur de son œuvre et de ses modes d'opération. Dans le cadre de la consultation menée par la Ville de Longueuil auprès des citoyens et des organismes concernant la Carte Accès Longueuil, nous tenons à exprimer notre opposition à son implantation obligatoire pour les non-résidents, telle que définie dans la politique de Longueuil sur les organismes.

Cette mesure, telle que nous la comprenons, aurait des conséquences concrètes et négatives pour notre Club, pour nos membres et, à terme, pour la santé et la vitalité sportive et sociale de la communauté que nous servons. Nous présentons ici les principaux arguments qui fondent notre position.

2. Une croissance réelle, au bénéfice de toute la communauté

Le Club a connu, ces dernières années, une expansion remarquable : nous sommes passés d'environ **80 membres en 2022** à **160 membres** aujourd'hui. Cette croissance témoigne de la qualité de notre offre et du besoin qu'elle comble, et du dynamisme de notre équipe de bénévoles et d'entraîneur.es. Nous formons une petite équipe passionnée, dévouée à nos membres, qui voulons offrir des services de qualité à l'ensemble de la communauté.

Notre équipe croit fermement que, comme plusieurs activités offertes par les multiples organismes de Longueuil, le judo est bien plus qu'un sport : c'est une activité sociale et communautaire qui réunit, sur un même tatami, des enfants, des adolescents, des adultes et des aînés. Chaque cours repose sur un code de conduite solide soutenant l'entraide, le respect des partenaires d'entraînement et la confiance mutuelle, des valeurs qui créent un sentiment d'appartenance et brisent l'isolement. Il s'agit d'atouts précieux pour la santé mentale. Pour les jeunes enfants, le judo est une rare opportunité d'apprendre et de socialiser avec d'autres enfants dans un milieu intergénérationnel, tout en canalisant son énergie. En ce sens, Radio-Canada a réalisé un reportage basé sur des experts en éducation sur la valeur des jeux de lutte encadrés pour les enfants (voir https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2289409/jeu-risque-libre-apprentissage). Sur le plan physique, la pratique développe la force, la souplesse, l'équilibre et la coordination, tout en améliorant la condition cardiovasculaire. L'apprentissage des chutes contrôlées contribue en outre à réduire le risque de blessures lors d'une chute accidentelle, ce qui est particulièrement utile aux personnes aînées, aux femmes enceintes et aux parents de jeunes enfants. Enfin, le judo sollicite les capacités cognitives : la mémorisation des techniques et de leur nom japonais, la concentration, l'anticipation des mouvements de l'adversaire et la prise de décision rapide font du tatami un véritable terrain d'entraînement pour l'esprit. Réunissant à la fois le corps, le cœur et la tête, le judo contribue ainsi à la santé globale et au mieux-être de la communauté.

En ce sens, notre offre de service dépasse largement le judo traditionnel. Nous proposons maintenant aussi :

- un programme d'autodéfense pour femmes;

- un programme de prévention et de contrôle des chutes, qui s'adressent notamment aux personnes aînées et aux jeunes parents[1];
- des cours adaptés à différents groupes d'âge et niveaux d'expérience, incluant l'apprentissage technique et l'entraînement compétitif.

Ainsi, cette croissance du Club des dernières années vient non seulement d'un intérêt réel de la communauté pour le judo, mais aussi d'une capacité d'élargissement de notre offre de service, qui nous a permis d'ouvrir des places à une diversité croissante de personnes et de clientèles. Notre volonté est de faire bénéficier la communauté de nos savoirs. **Ériger une barrière financière à l'entrée pour une partie de nos membres irait directement à l'encontre de cet objectif et freinerait une dynamique positive que nous avons mis des années à construire.**

3. Un Club qui a fait de l'accessibilité sa priorité

Depuis toujours, nous privilégions l'accessibilité, pour les enfants, adolescent.es, adultes et aîné.es qui veulent bénéficier du judo comme discipline sportive. Nos cours sont offerts à un coût de **100 $ à 200 $ par session** (selon le groupe d'âge et le nombre de séances par semaine), ce qui est très bas pour une activité encadrée, structurée et dispensée par des instructeur.es qualifié.es.

À titre d'exemples plus spécifiques :

- les enfants de 6 à 13 ans paient 360$/année pour deux cours d'une heure par semaine (total : 2 heures), durant 34 semaines (16 semaines pour la session Automne, et 18 semaines pour la session Hiver), c'est-à-dire un total de 68 heures (taux de 5,29$/heure);
- les ados et adultes (14 ans et plus) paient 400$/année pour deux cours de 90 minutes par semaine (total : 3 heures) durant 34 semaines, c'est-à-dire un total de 102 heures (taux de 3,92$/heure).

Nos bénévoles offrent de plus une quarantaine d'entraînements spéciaux de 90 minutes qui reviennent à 3$ chacun. Ces tarifs sont moindres que plusieurs autres clubs de la région, qui peuvent charger entre 500$ et 800$ pour des offres similaires. Dans ce contexte, une carte Accès à **100 $ pour un an** représente une hausse considérable, une véritable barrière pour ceux et celles qui voudraient rejoindre le Club. Pour un membre inscrit à deux sessions dans l'année (entre 300 $ et 400 $ de frais de cours), la carte équivaut à une augmentation de **25 % à 33 %** du coût de sa pratique, un pourcentage que nous jugeons abusif. Il s'agit d'une véritable taxe sur la participation sportive, et ce, imposée à des familles et à des athlètes pour qui l'accès aux activités sportives et sociales dépendent de tarifs modestes.

Un tel ajout aurait un effet dissuasif immédiat, particulièrement pour les familles qui inscrivent plus d'un enfant ou qui doivent déjà composer avec la hausse générale du coût de la vie.

[1] La valeur de ce programme est démontrée et a fait l'objet d'un reportage réalisé par Radio-Canada : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2143060/chute-blessure-eviter-accident-prevention

4. Des obstacles déjà bien réels pour les membres, résidents et non-résidents

Comme d'autres organismes sportifs, notre Club fait dépend des installations du Centre sportif du Cégep Édouard-Montpetit pour offrir ses activités. Nous nous faisons une priorité de maintenir de bonnes relations avec l'administration du Centre sportif, et recevons aussi du soutien de cette même administration pour nous permettre de remplir notre mission. Le Centre sportif dépend lui-même de l'administration du Cégep, créant ainsi une situation complexe où plusieurs acteurs doivent communiquer. La communication entre les organismes, les établissements et la Ville n'est pas toujours claire, ce qui complique la planification de nos activités et nécessite de nombreux suivis. Nous avons vu dans les dernières années comment cette situation pouvait nous placer dans une position de vulnérabilité. Entre autres, l'an dernier, nous n'avons eu aucun contrôle sur les hausses des tarifs de stationnement pour accéder au Centre sportif. Il a fallu une session entière (environ 32 cours pour les membres de chaque groupe d'âge) avant que nous obtenions un système de passe de stationnement à 35 $ par session, et nos membres ont dû payer 9 $ par cours dans l'intervalle (ce qui leur est revenu à un total approximatif de 288$ pour la session). Cette année, nous avons été informés juste avant la Rentrée que nos bénévoles ne bénéficieraient plus d'une entente de gratuité du stationnement et devraient payer, aussi, 35$/session. Ni notre Club, ni la Ville qui nous représente, n'a pu, ultimement, être entendus dans cette cause.

Ces contraintes ont un coût réel : nos membres finissent par payer davantage, et nos bénévoles consacrent un temps considérable à des démarches administratives et à des échanges complexes qui les détournent de leur véritable mission, soit l'enseignement et l'encadrement du judo et des programmes associés. Dans ce contexte, tout nouveau frais imposé par la Ville, comme la carte Accès obligatoire, s'ajoute à un ensemble de charges sur lesquelles nous avons déjà peu de prise, et il accentue la fragilité d'organismes qui n'ont ni les moyens, ni les ressources pour absorber ces coûts supplémentaires. Les membres non-résidents sont particulièrement sensibles à ces frais cumulatifs : déplacement (ce qui peut sous-entendre le paiement de l'essence et des dépenses dans des commerces longueuillois), stationnement, frais de cours et, prochainement, carte Accès. Chaque coût additionnel, pris isolément, peut sembler modeste. Ensemble, ils finissent par faire pencher la balance contre l'inscription. Notre Club y perd, alors que d'autres en tirent profit.

Environ **10 % de nos membres** ne résident pas à Longueuil. Nous avons la conviction que ces personnes cesseraient de participer à nos activités si la carte Accès, à ce prix, leur était imposée. Pour un club de notre taille, cette perte serait significative. Elle nous priverait d'une partie substantielle de nos revenus, pourtant essentiel au maintien de nos diverses activités et au renouvellement de notre matériel. Aussi, 10% moins de membres dans notre Club se remarquerait par une baisse des opportunités d'apprentissage : le judo étant un sport où les athlètes progressent mieux quand ils ont accès à un plus grand nombre de co-participant.es. Finalement, cette barrière priverait ces personnes d'une activité physique et sociale qui leur est bénéfique. En ce sens, nous faisons écho à la présentation de Joe Ducharme, lors de l'événement en ligne « Forum d'information - Les "cartes Accès", comment ça marche ? », organisé par l'Office de participation publique de Longueuil le 10 septembre 2026, qui soulignait les problématiques d'accès et d'équité dans l'accès aux services de santé globale permettant de maintenir un mode de vie active, de saines habitudes de vie et une vie sociale épanouie.

Une bonne proportion des résident.es de Longueuil sont de jeunes familles, souvent locataires, et plusieurs d'entre elles tissent des liens avec leur communauté grâce à des activités comme les nôtres. Comme tout locataire, le lieu de résidence peut être plus volatile : ces familles qui travaillent fort pour arriver et créer les meilleures conditions pour leurs enfants peuvent être appelées à déménager pour diverses raisons, parfois dans une autre municipalité. Le Club accueille ainsi des personnes qui ont vécu, voire grandi à Longueuil, et qui ont dû s'installer dans une ville voisine pour leurs études ou leur travail, ou une autre nécessité. La proximité et l'intégration des municipalités de la Rive Sud leur permet de rester attachées à leur communauté d'origine. Dans notre cas, le Club permet à un bon nombre de personnes aux racines longueuilloises de continuer de s'investir dans leur communauté malgré une résidence maintenant établie à Montréal, Saint-Lambert, Saint-Bruno, etc. La carte Accès obligatoire et payante viendrait taxer cette volonté de maintenir un lien avec la communauté d'origine, pénalisant précisément les personnes qui souhaitent y demeurer engagées malgré un déménagement qu'elles n'ont souvent pas nécessairement choisi.

5. Nous ne voyons aucune raison de faire payer davantage certains membres

Nous ne voyons pas de raison de faire payer davantage certains membres, ou de nous exposer au risque de perdre une telle proportion de membres.

D'une part, notre Club n'a jamais refusé personne. **Nos cours ne sont pas contingentés**, et la proportion de membres non-résidents que nous recevons ne prive aucun Longueuillois ou Longueuilloise d'une place. Qui plus est, chaque membre amène une expérience et une expertise unique à notre Club dont tous les autres peuvent bénéficier. Dès lors, rien ne justifie d'imposer un coût supplémentaire à une catégorie de participants : ils n'occupent pas une ressource rare et ils contribuent, au contraire, à la qualité de l'enseignement et de la pratique du judo et des différents programmes que nous offrons et à la viabilité financière et sociale du Club. Nous considérons chacun de nos membres importants une valeur ajoutée à la stabilité et à la qualité de l'offre dont bénéficient aussi les résidents.

D'autre part, à ce jour, la Ville n'a pas indiqué, à notre connaissance, combien d'argent elle prévoit recueillir grâce à l'obligation de la carte Accès pour les non-résidents, ni à quelles fins ces sommes seraient utilisées. Nous ignorons si elles serviraient à financer l'entretien des installations sportives, le développement de nouveaux services ou simplement à combler le budget général. **Cette absence de précisions constitue, selon nous, un manque de transparence**. Demander à des citoyens et à des organismes d'accepter une nouvelle charge financière et administrative sans leur expliquer où ira l'argent est difficilement justifiable. Pire encore, **la mesure risque de se défaire elle-même** : si des membres non-résidents, comme ceux de notre Club, renoncent à leur activité plutôt que de payer la carte, la Ville ne percevra pas les revenus escomptés, alors que les organismes, eux, perdront des membres et des revenus bien réels. Pour les membres qui ne viendront plus, il s'agira d'une opportunité perdue de maintenir un mode de vie actif, ce qui peut amener des problèmes de santé physique ou mentale. Nous demandons donc à la Ville de rendre publics le montant de revenus visé, les hypothèses sur lesquelles il repose et l'usage précis qui en sera fait, afin que les organismes puissent juger de la pertinence de la mesure en toute connaissance de cause.

6. Une administration lourde pour les membres et pour les bénévoles

Les problèmes que nous voyons dans le fait de rendre la carte Accès Longueuil obligatoire ne se résument pas à des préoccupations financières. La carte Accès Longueuil est déjà obligatoire pour les résident.es, bien qu'elle soit gratuite, depuis septembre 2025. Cette expérience représente, pour les membres et les bénévoles du Club, un ensemble de tâche lourde qui nous détourne de notre mission et de nos objectifs réels.

Pour les membres. Les contraintes administratives et la nécessité de se déplacer pour l'obtenir rendent la démarche lourde pour plusieurs de nos membres. Nous estimons qu'un système en ligne devrait être mis en place pour simplifier l'obtention et le renouvellement de la carte.

Pour les bénévoles qui collectent les numéros de carte Accès. Les noms que les gens inscrivent à la main sur leur carte ne correspondent pas toujours à ceux des registres de la Ville. L'an dernier, cette situation nous a obligés à effectuer une seconde vérification, longue et fastidieuse, qui a mobilisé inutilement du temps de bénévoles. Ce temps serait bien mieux investi dans l'enseignement, l'encadrement et le développement du Club.

Étendre l'obligation aux non-résidents multiplierait ces vérifications et alourdirait encore le fardeau administratif d'organismes qui reposent sur l'implication volontaire.

7. Des questions sur la protection des renseignements personnels

Nous nous interrogeons également sur l'obligation éventuelle de transmettre à la Ville nos listes de membres, avec leurs adresses et possiblement d'autres informations de nature confidentielle. Nos membres, dont plusieurs sont mineurs, nous confient leurs renseignements dans un cadre précis et pour une fin précise : leur inscription au Club.

Nous demandons à la Ville de préciser quels renseignements seraient exigés, à quelles fins ils seraient utilisés, comment ils seraient protégés et combien de temps ils seraient conservés. Tant que ces garanties ne sont pas clairement établies, nous ne pouvons pas appuyer une mesure qui exposerait les données de nos membres.

8. Nos recommandations

En conséquence, le Club de Judo Longueuil demande à la Ville de Longueuil :

1. **de ne pas rendre obligatoire la carte Accès Longueuil pour les non-résident.es** qui participent aux activités d'organismes sportifs et communautaires non contingentés;
2. à défaut, d'exempter ces organismes ou de prévoir une tarification réduite ou un tarif d'accès adapté pour leurs membres non-résidents;
3. d'examiner d'autres modes de tarifications pour les non-résident.es;
4. de mettre en place un système d'inscription et de renouvellement entièrement en ligne, simple et accessible, pour résidents comme non-résidents;

5. de simplifier et de rendre transparents les processus de vérification afin de ne pas alourdir la tâche des bénévoles, et de ne pas exiger de transmission de listes de membres sans garanties claires de confidentialité;
6. de poursuivre la consultation avec les organismes concernés dans une approche axée sur la collaboration, le partenariat, et la transparence, avant toute décision finale.

9. Conclusion

Le Club de Judo Longueuil partage l'objectif de la Ville de bien gérer ses ressources et ses équipements. Toutefois, la mesure proposée, appliquée à un organisme non contingenté, à but non lucratif et résolument tourné vers l'accessibilité, risque de produire l'effet inverse de celui recherché : moins de participants, moins de pratique sportive et plus de fardeau pour les bénévoles.

Nous remercions la Ville de nous permettre de nous exprimer et demeurons disponibles pour poursuivre la discussion.

Respectueusement soumis,

David Lessard, PhD
Directeur technique, Club de Judo Longueuil
Longueuil, 29 octobre 2026

et **Me Mary-Jane Roy**
Présidente, Club de Judo Longueuil